



District du Gers de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES FEMININES

Réunion du 01 Septembre 2018

Procès-verbal N°1 - RECTIFICATIF

Membres présents :

CDF : Serge CAMILLO – Muriel FRANCOIS – Emilie SABATHE

Membres excusés :

Excusés : Sarah DUMON - Laure GOUANELLE – Mylène DEFIANAS – Boucar DIOUF – Ludivine CARLIER



1- Commission Féminine : développement du football féminin

> **Suite au courrier de la ligue d'Occitanie en date du 31 août 2018**, et en référence à l'article 65 section 5 des Règlements Généraux du District du Gers de Football saison 2018-2019, les clubs de PAUILHAC, MONFERRAN SAVES, SIMORRE, AUCH FOOTBALL et de SUD ASTARAC 2010 sont autorisés à faire évoluer un muté supplémentaire à compter de la 1^{ère} journée de Championnat.

- Demande en date du 11.07.2018 du club de PAUILHAC pour l'équipe 1 sénior D2
- Demande en date du 12.07.2018 du club de MONFERRAN SAVES pour l'équipe 1 sénior D3
- Demande en date du 30.07.2018 du club de SIMORRE pour l'équipe 1 sénior D1
- Demande en date du 24.08.2018 du club de SUD ASTARAC 2010 pour l'équipe 1 sénior R3 **et rectifié au 31.08.2018 demandant 1 muté supplémentaire en équipe 2 sénior D2**
- Demande en date du 27.08.2018 du club d'AUCH FOOTBALL pour l'équipe 1 sénior Féminine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

La secrétaire

Muriel FRANCOIS

Le Président de la CDF

Serge CAMILLO